



AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

PROJET DE RÈGLEMENT 2025-05 HARMONISÉ APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE RELATIVEMENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, À LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS, AUX ANIMAUX, AUX NUISANCES, AU COLPORTAGE, AU STATIONNEMENT, AU PARC LINÉAIRE ET AUX REGRATTIERS ET PRÊTEURS SUR GAGES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le projet de règlement numéro 2025-05 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

Projet de règlement numéro 2025-05 afin d'harmoniser l'ensemble des règlements applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente relativement à la sécurité publique

- Abrogation des règlements suivants : SQ2018-01, SQ2018-03, SQ2018-04, SQ2018-05, SQ2018-07, SQ2018-08, SQ2020-02, SQ2020-06 pour harmoniser l'ensemble des règlements sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 3^e jour de juin 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 3 juin 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour de juin 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière